



Les BTS sanitaire et social aux petits soins dans la prévention santé de leurs camarades



Semaine olympique et paralympique: « Le sport c'est aussi de la cohésion et de la solidarité »

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2627 - Édition du 11 Avril 2023



La non-scolarisation reste un enjeu démographique

COMMANDEZ  
EN LIGNE



LIVRAISON  
À DOMICILE  
OU



RETRAIT EN  
MAGASIN

ET PROFITEZ  
JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet  
de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉDUCATION : Une étude confirme que 5.000 à 9.500 enfants ne sont pas scolarisés à Mayotte

La déscolarisation à Mayotte avait été évaluée par l'ancien recteur Gilles Halbout à 8.000 enfants touchés. Chiffre conforté par une étude demandée par un collectif d'associations et fédération de Mayotte, qui rapporte que les 3 à 5 ans sont logiquement les plus touchés. Mais oublie de rappeler que le ministre Blanquer avait accordé des délais supplémentaires.

L'étude « Non-scolarisation et

déscolarisation à Mayotte : dénombrer et comprendre » menée par Gilles Séraphin et Tanguy Mathon-Cécillon (Université Paris-Nanterre), a été commandée par les associations et fédérations Apprentis d'Auteuil Mayotte, Mlezi Maore et la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant). Basé sur deux méthodes de calcul, par addition et par soustraction, elle aboutit au constat qu'aujourd'hui, 5 % à 8,8 % des enfants en âge d'être scolarisés de

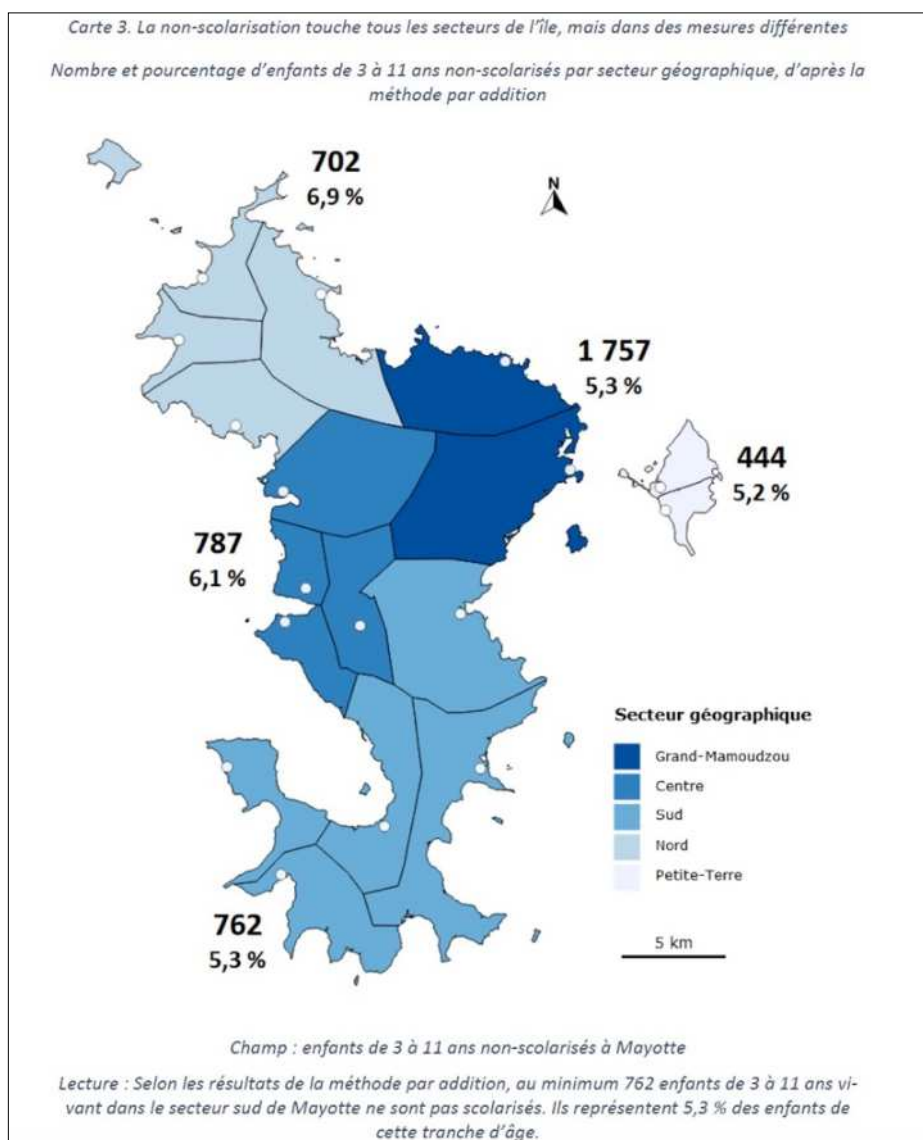
3 à 15 ans révolus à Mayotte ne le sont pas, soit 5.300 à 9.500 enfants touchés.

Des chiffres qui corroborent ceux qu'avait avancé le précédent recteur Gilles Halbout [de 8.000 jeunes non scolarisés](#). Et au regard de la croissance démographique, on peut même dire qu'en réactualisant son chiffre à aujourd'hui, il ciblait le haut de la fourchette. Pas de grosse surprise donc. Car depuis, peu de constructions de salles de classe ont vu le jour, mais la [convention signée dans ce sens entre les maires et l'AFD](#) « commence à porter ses fruits », [nous avait-il rapporté](#) avant de partir pour le rectorat d'Orléans-Tour.

Sans doute cas unique en France, la scolarisation des enfants est un fait très politique à Mayotte. Alors que le système scolaire est encore très jeune, « la structuration du système éducatif a réellement été entamée dans les années 199 », indique l'étude, la croissance démographique alimentée par les arrivées massives de migrants, congestionne les structures scolaires, qui ne peuvent tous les accueillir.

**50% de rotation, une vitesse à ne pas dépasser**

A ce sujet, l'étude brosse un tableau pessimiste de la situation aux Comores : « De nombreux habitants étant pour diverses raisons 'prêts à tout risquer pour fuir leur pays'. Parmi les problèmes structurels que connaît le pays, les insuffisances du système éducatif incitent de nombreuses personnes à tenter la traversée dans l'objectif de scolariser leurs enfants à Mayotte. (...) Le pays connaît également une fuite des cerveaux chronique (brain drain), c'est-à-dire le départ des individus les plus qualifiés. Au contraire de ce qui est observé dans les pays aux économies émergentes (skilled returnees), les émigrés ne sont pas encouragés à rentrer aux Comores par peur d'un brain waste, à savoir un gaspillage



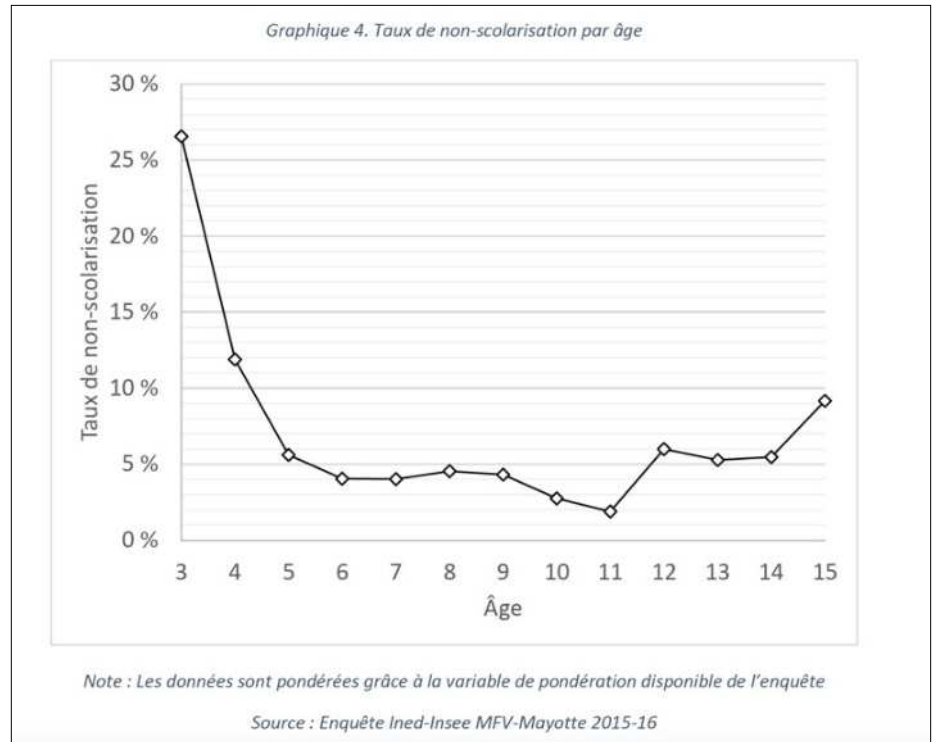
*La non-scolarisation touche notamment les zones les plus densément peuplées*

des compétences alimenté notamment par l'importance de la corruption. L'enchaînement de ces phénomènes provoque un cercle vicieux qui entrave largement le développement du pays. »

En face, Mayotte, un territoire également en grand besoin éducatif, « Plus d'un habitant sur trois est en âge d'obligation scolaire, c'est-à-dire entre 3 et 15 ans révolus. L'éducation représente ainsi un des premiers défis de l'île ».

Or, la natalité est en forte croissance (10.730 naissances en 2022, un record), qui est le fait « à 70% d'une mère de nationalité comorienne », et si l'étude pointe que « seulement » 46,5% des naissances sont issues des deux parents étrangers, c'est énorme, ce taux ne pourrait être transposé dans aucun autre territoire de la République. Moyennant quoi, 112.196 élèves ont été accueillis à la rentrée 2022 dans les établissements scolaires mahorais, un record là aussi, dont 60.775 dans l'enseignement primaire (54,2 %) et 51.421 dans le secondaire (45,8 %), aboutissant sur un déplorable taux de 41 % des établissements en rotation à la rentrée 2021.

A Mamoudzou, cela concerne 50 % des établissements, « seuil considéré comme maximum par la municipalité », quand « d'autres communes décident de ne faire fonctionner aucune école en rotation, du fait de la volonté populaire



*Les 3-6 ans affectés par la non-scolarisation, les 14-15 ans, par la déscolarisation*

et municipale. Elles considèrent que les enfants scolarisés doivent suivre leurs enseignements selon un rythme 'normal', le système de rotation n'étant pas adapté au rythme des enfants et aux conditions climatiques à Mayotte (fortes chaleurs en saison des pluies, surtout pour les enseignements de l'après-midi qui terminent tard). » A la rentrée 2021 le dispositif des classes itinérantes est mis en place par le recteur, qui, rapporte l'étude voulait « répondre aux besoins de scolarisation

des élèves de petite section ».

### Forte déscolarisation des 3-6 ans

Il faut se souvenir que cette décision a été prise à la suite de l'intervention de la justice dans ce sujet. S'engouffrant dans la brèche ouverte par certaines mairies qui faisaient de la discrimination à l'inscription en demandant une attestation de lieu de résidence, plusieurs associations dont la Cimade, déposaient des recours à l'issue desquels le tribunal administratif [ordonnait la scolarisation](#) des enfants concernés, faisant réagir fortement le recteur. Car la décision s'opposait au calendrier dérogatoire accordé par le ministre Blanquer lors de la mise en place de sa réforme l'école de la confiance.

En effet avec cette réforme, le territoire, déjà sinistré par une forte déscolarisation à partir de 6 ans, était soumis comme l'ensemble du territoire national, à la scolarité obligatoire dès 3 ans. Ce qui a fabriqué d'un coup, une tranche d'âge de déscolarisés chez les 3-6 ans, faute de classes pour les accueillir. Phénomène d'ailleurs visible sur le graphique ci-dessus présenté par l'étude. Pour atténuer le choc, le ministre Jean-Michel Blanquer avait autorisé un « calendrier d'adaptations



*Manifestation contre la surpopulation scolaire en 2019*

» à Mayotte, pour scolariser en premier lieu les 5 ans, puis les 4 ans pour finir trois ans après par les 3 ans. La décision de justice venait donc jouer les éléphants dans un magasin de porcelaine, mais après tout, la mairie concernée avait joué avec le feu.

La construction de salles de classe doit donc s'intensifier, le rectorat lui-même est concerné avec un « rattrapage en cours » pour le secondaire, alors qu'en primaire on sait que le rythme reste « très insuffisant » alors qu'il faudrait « des constructions dans des progressions massives » pour suivre la progression

démographique. Bien que cela ne soit pas l'objet de l'étude, le niveau scolaire y est pointé du doigt, « Les résultats de l'académie de Mayotte sont en effet loin derrière les autres académies ».

Le Défenseur des Droits recommande la mise en place d'un observatoire de la non-scolarisation pour recenser les enfants non-scolarisés, et « établir un diagnostic précis des besoins de l'île en matière d'éducation ». On peut s'appuyer pour cela sur le rectorat qui possède ces données.

**Anne Perzo-Lafond**

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :  
06.61.51.73.38.  
pub@lejournaldemayotte.com

## ÉDUCATION : Les BTS sanitaire et social aux petits soins dans la prévention santé de leurs camarades

À l'occasion de la journée mondiale de la Santé, le lycée polyvalent de Dembéni organisait ce vendredi 7 avril, une matinée préventive de sensibilisation hygiène et santé auprès de l'ensemble des élèves scolarisés.

Il y a 75 ans de cela naissait, dans un monde meurtri par des années de conflit international, l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS). Une organisation située en Suisse, comptabilisant désormais près de 194 états membres et directement rattachée aux Nations-

Unies. Cette date d'anniversaire enregistre également la création de cette journée mondiale dédiée à la Santé, visant aussi la réduction des inégalités à travers le Monde quant à l'accès de ses services fondamentaux. Des inégalités qui s'élèvent à hauteur de 30% de la population mondiale qui ne peut prétendre bénéficier de soins essentiels pour motifs de désertification médicale dans les pays développés et faute d'infrastructures adaptées dans les pays en voie de développement. Chaque année, une thématique précise y est abordée. Après « un Monde plus juste et en meilleure santé » en 2021 et « notre planète, notre santé » en 2022, c'est donc « la Santé pour tous » qui couvre cette édition 2023.

**Une matinée participative, intelligemment construite**

À l'origine et préparation de cet événement réussi, entre les murs de l'établissement de Tsararano, une armée de petites fourmis qui s'agit de manière quasi autonome depuis près de 4 mois. Des fourmis rattachées à la section BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S) pour qui la mise en pratique du concret s'est astucieusement couplée



*Fredi Ousseni, animateur terrain de l'association Amalca en lien avec les informations relatives au dépistage des différents cancers ainsi que leurs symptômes*

à l'enseignement de leurs matières. « Après une enquête auprès de tous les élèves du lycée, nous avons pu établir une liste des spécialités et priorités Santé à aborder durant cet événement » nous précise **Taandhima**.

Une enquête exhaustive des besoins, au moyen d'un questionnaire 100% création interne, ayant par la suite servi de fil conducteur et d'orientation afin de contacter les partenaires escomptés. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le pari autonomie est des plus remarquables, au regard des 10 stands proposés et de l'organisation carrée qui s'y greffe. Aux côtés de chaque spécialiste, une armée de 1 à 3 BTS SP3S, afin d'assurer le bon déroulement et la quiétude des ateliers auxquels se joint une brigade de « Pat'Patrouille », comme ils aiment s'appeler, orientant les rotation et direction des 850 lycéens concernés et de leurs professeurs.

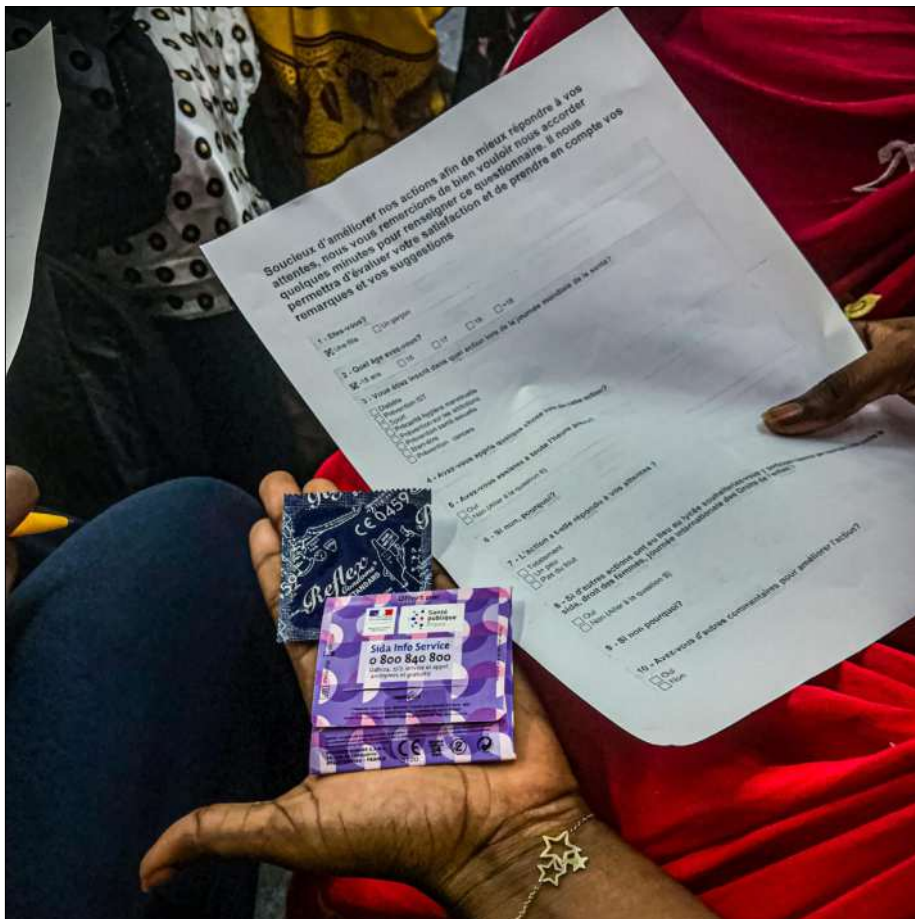
**Sexualité, brisons les tabous**



(de d. à g.) Taandhima et Danourya, toutes 2 en BTS 1er année SP3S à l'origine de cette journée

Bien que le poids du silence et des traditions perdure, il n'en demeure pas moins que les jeunes mahorais sont

de plus en plus soucieux d'aborder des thématiques essentielles qui les touchent, notamment aux prémices de leur vie intime.

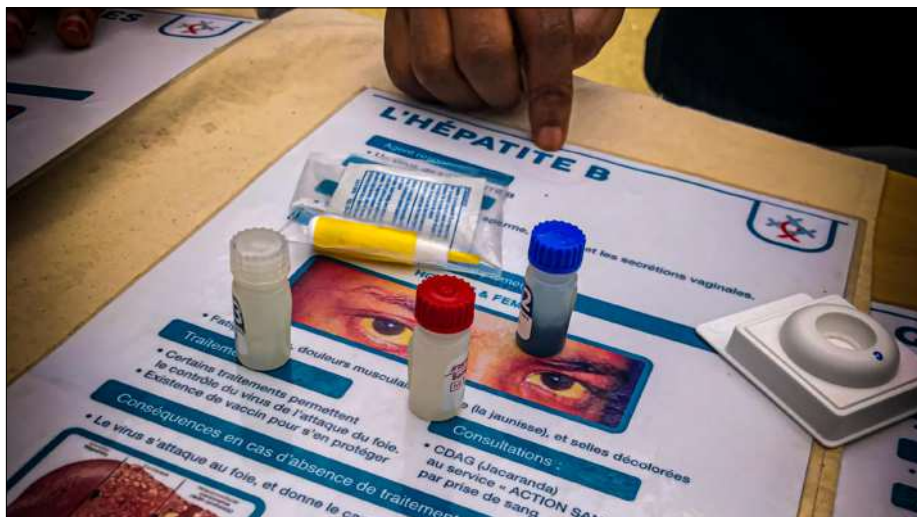


Pack cadeau prévention offert à tous les élèves participants

Des thématiques pour lesquelles l'orientation des questions se veut de plus en plus libre, aussi au regard d'un contexte extra-familial qui favorise les échanges « Nous autres, professionnelles santé, nous constatons que la parole et les saines interrogations se libèrent, garçons et filles confondus et cela est encourageant bien entendu pour la préventions des divers risques et responsabilités liés à la sexualité », souligne **Raysate Abdallah**, Chargée de la Santé sexuelle auprès de la Croix-Rouge qui depuis ce début d'année 2023 a obtenu, auprès du rectorat, autorisation de venir sensibiliser les élèves — en plus des autres partenaires territoriaux — au sein même des divers établissements scolaires en complément des infirmiers et de leur programme de 3 jours dédié à la Santé sexuelle.

Un thème subtil et incontournable qu'il serait bon d'aborder, selon les professionnels, dès la maternelle dans une approche de respect du corps, des parties intimes qu'on ne peut autoriser à toucher et plus tard, dans l'enseignement secondaire et

tertiaire, revenir sur les notions de consentement, de pratique, d'estime de l'autre, en plus des moyens de protection et contraception. Pour **Jade et Antoine**, agents de prévention de l'association **Naririké M'Sada**, c'est aussi la représentation à travers la pornographie et la violence sexuelle qui sont des sujets abordés en plus de ce qu'engendrent les maladies sexuellement transmissibles. Des maladies de types VIH ou bien Hépatite B, pouvant être justement dépistées à leurs prémices au sein même des locaux de l'association à Cavani, au moyen de kits tests mis à disposition.



*Kit de dépistage rapide de type VIH et VIB de l'association Naririké M'Sada*

### Ratissons large

Lorsque l'on parle de Santé, il est un facteur essentiel lié avant tout

à une notion de connaissance, certes, mais aussi de prévention. Et notamment en notre département où la carence du corps médical et de ses

diverses spécialités est un problème récurrent. Il en est cas au regard des professionnels dentaires par exemple. Seulement **15 dentistes recensés** pour une **population officielle de 310 022 habitants**. Un gouffre que tente de faire entendre Lailati Mvoulana, animatrice UFSBD\* « *il est important que les jeunes comprennent qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait un problème pour aller consulter car, non seulement il n'est pas dit que le rendez-vous pourra être pris le jour même, même s'il s'agit d'une urgence et en plus, cela coutera beaucoup plus cher qu'un simple rendez-vous préventif* ».



*Raysate Abdallah (de dos) abordant une simple question d'introduction aux lycéens : « C'est quoi pour vous l'Amour ? »*

Une approche préventive qui vise également l'hygiène corporelle, la puberté, l'intérêt de se laver les mains, de se couper les ongles, de changer régulièrement de sous-vêtements ou encore de se raser. Des rappels qui peuvent apparaître basiques mais qui pourtant, dans les faits, sont aussi des découvertes pour certains notamment dans les approches environnementale et de toxicité liées à l'utilisation des serviettes hygiéniques et leur non dégradation. Des rappels exposés de manière fluide par l'**Association Horizon** pour lesquels les lycéens ne semblent pas bêtement gênés comme nous le confie **Farouk** (18 ans) : « *Les règles ça n'est absolument pas sale par contre, c'est la première fois que je découvre ce qu'est une cup, c'est assez impressionnant...* ». Une évolution des mentalités qui se généralise à proportion égale des maux et pathologies qui malheureusement



*Comment se brosser correctement les dents ? Une question basique pourtant peu connue et/ou pratiquée au final*



*Moumini Ridjali, animateur santé communautaire de l'association Horizon présentant différents types de protections hygiéniques en cas de règles.*



*Hoi Ho Tsz et Naïma Khadraoui, professeurs encadrants des BTS SP3S*



*Une petite partie des BTS SP3S à l'origine de cette superbe matinée préventive*

croissent et/ou apparaissent, comme les phénomènes d'addiction au sens large voyant s'installer différents types auprès des jeunes publics.

En plus des drogues et boissons alcoolisées, représentant une lutte et un fléau depuis de nombreuses années, s'ajoute de manière insidieuse — car courante dans la société de tous les jours — des phénomènes de dépendances quasi addictives liés à la caféine ou encore à l'omniprésence des smartphones. Une prise de conscience et une réflexion participative que l'association **Fahamou Maecha** tente de construire auprès des lycéens présents.

Du côté de **UFOLEP\*\***, la priorité majeure est de ramener tout un chacun à la pratique sportive et l'activité physique pour tous et ce, même si les personnes présentent des pathologies chroniques tel que le diabète. En effet, en ciblant les exercices en fonction du public concerné, le sport contribue également au traitement d'un très grand nombre d'affections de longue durée et aide à prévenir notamment les maladies relatives à l'obésité\*\*\* mais aussi les risques neurodégénératifs ou encore psychiatriques liés à la sédentarité, au stress, à l'enfermement...

Durant toute cette matinée, les



(en bas à d.) Antoine et Jade de l'association **Nariké M'Sada**

lycéens de tous bords ont donc pu se renseigner, échanger, participer et être interpellés durant presque 4 heures sur divers sujets corrélatifs à leur santé physique, physiologique mais aussi psychologique couronnant de succès cette édition impulsée par la dynamique et pleine implication des

ces 1ère année BTS SP3S couvrant de légitime fierté leurs professeurs encadrants **Naima Khadraoui** et **Hoi Ho Tsz**.

#### MLG

\* L' Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) est un réseau d'associations régionales et départementales dont l'objet est de susciter, d'animer et de coordonner tous les efforts entrepris en faveur de la santé bucco-dentaire en France.

\*\* L'Union française des œuvres laïques d'éducation physique est une association loi de 1901 et la première fédération affinitaire multisports de France ciblant 3 axes actuels sociaux prioritaires : sport-santé, sport-handicap et sport-durable.

\*\*\* Selon Santé Publique France, en 2019, 55,9%, des adultes de 15 ans et plus à Mayotte, étaient déjà en surpoids ou obèses (43,9% des hommes et 64,4% des femmes).



Qu'est ce que les addictions au sens large ?





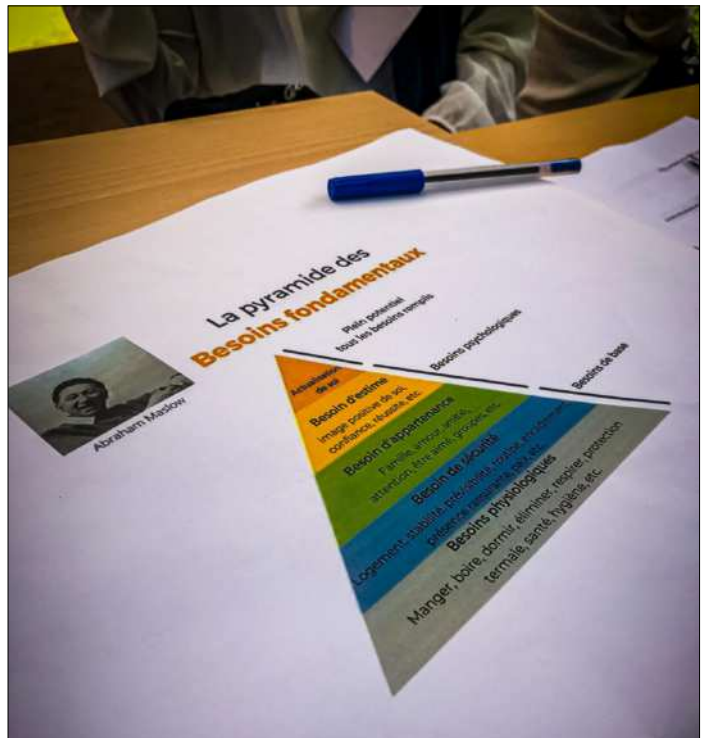
*Grande écoute et sensibilisation auprès du stand de la Maison départementale des personnes handicapées et Mayotte (MdpH976)*



*Pose quasi professionnelle d'un préservatif et conseils avisés entre lycéens et animateurs*



*Salim Anlimoudine, animateur sportif brevet d'état Sport et Santé pour tous au sein du département UFO3S de l'UFOLEP Mayotte*



*Pyramide des besoins fondamentaux liés aussi à la notion de Bonheur présentée au stand dédié à la Psychologie*

# SPORT : Semaine olympique et paralympique: « Le sport c'est aussi de la cohésion et de la solidarité »



*Kamel Zoubert est venu clôturer la semaine olympique et paralympique au collège de Kwalé*

La semaine dernière était organisée « la Semaine de l'olympique et du paralympique » partout en France. Le collège de Kwalé s'est fortement investi pour célébrer cette manifestation en organisant de nombreuses compétitions sportives pour les élèves avec en point d'orgue la venue vendredi après-midi de l'athlète mahorais Kamel Zoubert.

Pour cette septième édition de la Semaine olympique et paralympique, le thème choisi était l'inclusion et le sport handicapé. Tout le monde pouvait y participer à la fois les clubs sportifs, les établissements scolaires ainsi que les associations. Le but étant de sensibiliser les jeunes à la pratique du sport en général mais aussi aux valeurs citoyennes et sportives.

## Changer le regard sur le handicap

« Cette année nous avons décidé de

mettre le paquet avec mes collègues pour cette Semaine de l'olympique et du paralympique en proposant à nos élèves plusieurs activités de sports handicaps », indique Adrien Bertrand, professeur d'Éducation Physique et Sportive (EPS) au collège de Kwalé. Les jeunes adolescents ont ainsi pu s'initier à la sarbacane, au cécifoot, au basket fauteuil, au volley assis, à la pétanque ou encore au break dance, discipline nouvellement inscrite aux Jeux Olympiques de Paris l'année prochaine.

« Avec nos élèves nous avons simulé des handicaps en leur donnant des masques pour cacher la vue ou en les obligeant à faire certaines activités dans des fauteuils. Durant toute la semaine les cours d'EPS de chaque classe du collège étaient transformés en sports handicaps. Les élèves ont joué le jeu et se sont bien intégrés. Nous avons ainsi organisé des compétitions entre les différentes classes », raconte Adrien Bertrand. Les collégiens se sont

ainsi affrontés au travers d'épreuves sportives où la cohésion, le fairplay, le respect, l'entraide et la solidarité étaient des critères qui comptaient davantage que le résultat et le score en lui-même.

« On a brassé pas mal de sports... Les élèves ont été réceptifs et déterminés. Ils se sont pris au jeu au fur et à mesure. Je pense que maintenant ils ont un autre regard sur les personnes handicapées. C'était que du positif, avec les autres professeurs d'EPS, on s'est régalés. Nous allons refaire ça l'année prochaine ».

## Kamel Zoubert, ambassadeur du sport pour Mayotte

Pour célébrer la fin de cette semaine olympique et paralympique, une remise de médailles était organisée dans l'amphithéâtre du collège en présence du recteur de l'académie de Mayotte, Jacques Mikulovic, qui par

ailleurs est un ancien professeur d'EPS, mais également du sprinter Kamel Zoubert. L'athlète s'est ainsi prêté au jeu des questions réponses. Quelles sont les disciplines dans lesquelles il court ? Ou encore pourquoi il a arrêté le foot pour se consacrer à l'athlétisme. Kamel Zoubert a répondu franchement tout en expliquant l'importance de la pratique du sport et l'attachement à ses valeurs.

« C'est la première fois que j'ai le plaisir d'intervenir pour parler d'athlétisme, confie-t-il. Je suis venu à la demande d'Adrien Bertrand, professeur d'EPS au collège. J'ai pu montrer à ces jeunes mon parcours, leur faire partager mon expérience et leur transmettre un message positif à travers le sport, notamment qu'il ne faut rien lâcher et être persévérant pour réussir, même si à Mayotte nous n'avons pas les infrastructures adaptées. Le sport c'est aussi de la cohésion et de la solidarité avec ses camarades », complète le sprinter.

Kamel va ainsi représenter Mayotte pour les Jeux des îles cet été à Madagascar dans les disciplines du 100 mètres et du 200 mètres. Mais



*Les élèves ont pu profiter d'une démonstration de break dance, nouvelle discipline présente aux JO de Paris*

avant ça, il y aura les championnats de France d'athlétisme et une potentielle qualification pour les JO de Paris en 2024. Avec des chronos assez impressionnants de 10'58 secondes sur 100 mètres et de 20'93 sur 200 mètres, le rêve de participer au JO n'est pas inaccessible. « Je suis plus à l'aise sur 200 mètres car j'ai le temps

d'analyser ce que je fais, explique-t-il. Pour me qualifier sur 100 mètres il faudra que je cours aux alentours de 10'05 secondes je pense, et aux alentours de 20' secondes pour le 200 mètres. Serein, il conclut, « Il faut rester positif et s'entraîner ».

**B.J.**



*L'après-midi s'est terminé avec un flash mob*

# POLITIQUE : L'opération Wuambushu instrumentalisée par la Ligue des Droits de l'Homme

En utilisant les termes propres à l'extermination des juifs pour évoquer l'opération de lutte massive contre l'immigration clandestine Wuambushu, la LDH perd toute crédibilité. Mais il est vrai que Mayotte n'est pas son combat, un autre est visé contre le ministre de l'Intérieur, à 10.000km de là.

On peut critiquer l'opération – toujours officieuse – Wuambushu comme nous l'avons fait en déplorant qu'elle paraît cibler les reconduites de personnes présentes depuis des dizaine d'années à Mayotte, plutôt que les délinquant qui nous pourrissent le quotidien et la réputation, donc l'attractivité de l'île, mais la LDH vient de franchir l'impensable, en mêlant l'odieux à la déconnexion de la réalité.

La CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) avait adressé fin mars un courrier argumenté à Gérald Darmanin que nous avions commenté, l'invitant à renoncer à l'opération. Mais c'est un tout autre verbiage qui a été utilisé par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) de Poitiers : « Darmanin, le ministre d'extrême droite, a mis au point sa solution finale concernant la présence des étrangers à Mayotte. Une déportation massive validée par Macron en conseil de défense ». En reprenant une terminologie utilisée lors de la déportation des juifs, et donc à leur extermination pendant la 2ème guerre mondiale, la Ligue des Droits de l'Homme de Poitiers perd toute notion de mesure et de connexion avec la réalité.

« A vomir ! », commente le sénateur RDPI/Renaissance Thani Mohamed Soilihi dans un post pour évoquer cette dérive : « La LDH Poitiers qui compare la lutte contre l'immigration clandestine ainsi que le maintien de l'ordre entrepris actuellement à Mayotte après des années de laisser-faire et de laxisme, à la terrible Shoah. Stop, ça suffit ! »



*Wuambushu décidée lors du passage du ministre le 31 décembre 2022, ici dans un intercepteur d'embarcation de migrants*

## Guerre des mots sur fond de guerre de l'eau

Ce parallèle aussi douteux que macabre émane de la LDH de Poitier. Or, c'est à 50km de cette ville, à Sainte-Soline, que se nouent les oppositions radicales entre défenseurs et pourfendeurs des retenues agricoles de stockage de l'eau puisée dans les nappes phréatiques l'hiver, rebaptisées par les seconds, « méga-bassines ». Un des affrontements du 25 mars dernier, avait notamment été le centre d'une polémique sur l'acheminement des secours pour prendre en charge les blessés. La LDH avait assuré, bande audio contestée à l'appui, que ces derniers en avaient été empêchés par les gendarmes. S'en était suivie une joute verbale entre Gérald Darmanin et des députés LFI à propos de LDH, que le ministre avait ponctué par une remise en cause de l'accompagnement de la Ligue : « La subvention donnée par l'État [...] mérite d'être regardée dans le cadre des actions qui ont pu être menées ».

C'est dans ce contexte que la LDH de Poitiers a utilisé l'opération Wuambushu menée par le ministre Darmanin à Mayotte, pour l'attaquer, mais en se décrédibilisant. Une forme de pensée qui prouve la faiblesse de l'argumentaire

de ceux qui l'ont tenu. La réalité de Mayotte est complexe, et vaut d'être découverte sur place. Mais sûr que ce n'est pas ce qui intéresse les auteurs de cette nauséabonde logorrhée.

Cette position ne vient hélas qu'accréditer l'idée déjà ancrée dans la population, que ces structures qui se paient de dogmes faciles sur son dos, ne se soucient absolument pas de leurs droits de l'Homme.

Anne Perzo-Lafond



*Les gendarmes exposés sur le front de la réforme des retraites, de Sainte-Soline et de Wuambushu*

# ENVIRONNEMENT : Les éco-organismes rappelés à l'ordre environnemental en Outre-mer par Jean-François Carencio

C'est par le Sénat que le constat du déficient recyclage des déchets en outre-mer a été mis à jour, et le ministre délégué aux Outre-mer reprend ses conclusions à la lettre en demandant aux éco-organismes un plan d'actions valable d'ici cet été.

Dans son [inquiétant rapport](#) sur la gestion des déchets outre-mer en décembre 2022, le Sénat avait notamment mentionné : « La cote d'alerte est dépassée. Des plans Marshall pour la Guyane et Mayotte sont indispensables ».

Pour étayer ce propos, l'insuffisamment taux d'enfouissement moyen des déchets ménagers qui est de « 67% en Outre-mer contre 15% au niveau national », et leur « coût de gestion est en moyenne 1,7 fois plus élevé que dans l'Hexagone ». Et sans surprise, c'est Mayotte qui tire la tendance vers le bas avec près de 98% des déchets ménagés non traités qui partent vers l'ISDND de Dzoumogne pour être enfouis.

Les sénatrices auteurs de ce rapport avait notamment demandé de sanctionner les éco-organismes non performants. L'impact de l'absence d'une politique volontariste de ces derniers en matière de communication sur le tri a un impact conséquent pour Mayotte avec une ISDND (centre d'enfouissement des



*Mayotte ne trie que 2% de ses déchets*

déchets non recyclables) qui se remplit plus vite que prévu à Dzoumogne.

C'est dans ce contexte que le ministre délégué chargé des Outre-mer réunissait à Paris ce jeudi 6 avril les éco-organismes chargés. Ces derniers sont financés par l'Etat dans l'objectif d'organiser la collecte et le recyclage des déchets concernés par une filière à responsabilité élargie du producteur (REP), tels que les produits électroniques, les meubles, les piles, ou encore les emballages. Tous n'exercent pas leur mission avec brio...

## Mention passable

Un état des lieux de la gestion des déchets concernés par une filière REP en outre-mer était donc effectué, en se basant sur le « retard important »

dénoncé par le Sénat. Une rencontre en présence du cabinet de la Secrétaire d'État à l'Écologie, Bérandère Couillard, du Directeur Général de la Prévention des Risques (DGPR), des représentants de l'ADEME et des représentants des préfetures des territoires concernés.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de février 2020 a prévu que tous les éco-organismes élaborent au plus tard en 2023 un plan d'action pour faire progresser la collecte et le recyclage des déchets concernés par une filière REP en outre-mer d'ici 3 ans.

Mais Jean-François Carencio constatait que « la majorité des projets de plans d'action préparés par les éco-organismes sont d'une qualité insuffisante », et que « la concertation avec les collectivités territoriale d'outre-mer mérite d'être renforcée ».

Le ministre et la Secrétaire d'État à l'Écologie ont donc demandé aux éco-organismes de réviser d'ici cet été l'ambition de leurs plans d'action en concertation avec les collectivités d'outre-mer. Les ministres ont également annoncé la publication d'un nouveau guide de l'ADEME pour accompagner cette démarche.

A.P.L.



*Faute de tri, l'ISDND de Dzoumogne se remplit plus vite que prévu*

# POLITIQUE : Les élections sénatoriales fixées au 24 septembre 2023

Ce samedi 8 avril 2023 [le décret](#) portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a été promulgué. Les collèges électoraux qui sont les électeurs des sénateurs, sont convoqués pour le dimanche 24 septembre 2023.

L'occasion de revenir sur ces élections un peu spéciales qui ne font intervenir que des « grands électeurs ». Pour Mayotte siègent deux sénateurs, Thani Mohamed Soilihi dont c'est le deuxième mandat, et Hassani Abdallah, tous deux du parti présidentiel RDPI. Il est possible de retrouver l'activité des sénateurs sur le site [nossenateurs.fr](http://nossenateurs.fr)

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège d'électeurs sénatoriaux, communément appelés « grands électeurs ». Le collège électoral est composé des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux, et des délégués des conseils municipaux. Ces derniers représentent 95 % des quelques 162.000 grands électeurs au total. Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée au 1er janvier 2014 par les recensements. Les délégués doivent avoir la nationalité française et



*Assemblée du Sénat (Photo A.P-L.)*

être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

La taille de la population municipale détermine donc le nombre d'électeurs. Dans les communes de plus de 30.000 habitants, outre les conseillers municipaux, il y a un délégué supplémentaire pour 800 habitants au-delà de 30.000 habitants. A Mayotte, seules Mamoudzou et Koungou sont concernées.

Dans les communes de 9.000 à 30.000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit (29 à 35 membres). Et dans celle de moins de 9.000 habitants, le nombre d'électeurs est fonction de la taille du conseil municipal : 1 délégué pour les conseils municipaux de 7 à 11 membres, 3 délégués pour les conseils municipaux de 15 membres, etc.

L'article 2 du décret précise les dates de dépôt des candidatures : « Pour le premier tour de scrutin, les déclarations de candidature sont reçues auprès des services du représentant de l'Etat, à partir du lundi 4 septembre 2023 et jusqu'au vendredi 8 septembre 2023 à dix-huit heures. »

Pour Mayotte et les autres départements ou territoires concernés, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Le 24 septembre 2023, le scrutin est ouvert à 8h30 et clos à 11h. S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, il sera ouvert à 15h30 et clos à 17h30.

A.P-L.



*Les sénateurs Abdallah Hassani et Thani Mohamed*

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com

## AVIS DE MODIFICATION

SAS MANOMA

SAS à capital variable

Capital : 1 000 euros

Siège social : 152 route nationale - Doujani M'tsapéré - 97600 Mamoudzou 885 248 930 RCS MAMOUDZOU

Par PV du 18/03/2023, les associés ont nommé Nizar ABDOULHAMIDI demeurant 152 route nationale - Doujani M'tsapéré - 97600 Mamoudzou, en remplacement de Ackeem AHMED, démissionnaire. Mention au RCS de MAMOUDZOU.

## AVIS DE MODIFICATION

Dénomination : HEXADOM SERVICES.

Forme : SAS.

Capital social : 50 euros.

Siège social : 18 Traverse DE POMEQUES, 13008 MARSEILLE 8. 904033578 RCS de Marseille.

Aux termes d'une décision en date du 10 février 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 10 février 2023, de transférer le siège social à 5 RUE MWANDZANI HAJANGOVA, 97660 Dembeni.

Radiation du RCS de Marseille et immatriculation au RCS de Mamoudzou.

Aux termes d'une décision en date du 10 février 2023, l'associé unique a décidé à compter du 10 février 2023 d'étendre l'objet social aux activités de : Développement des activités qui sont exercées à domicile destiné à répondre aux besoins des particuliers : Prestations d'aide à domicile Prestation de développement de l'activité des prestations de services dans le domaine de services à la personne (Aide à domicile, Entretien de la maison, petits travaux de jardinage et travaux de petit bricolage, Assistance informatique et administrative à domicile) pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement.

- Activité de holding.
- Aide à domicile, services à la personne
- Garde d'enfants de plus de 3 ans :
- Soutien scolaire ou cours à domicile;
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans;
- Entretien de la maison et travaux ménagers;
- Petits travaux de jardinage;
- Travaux de petit bricolage;
- Préparation de repas à domicile;
- Maintenance et vigilance temporaire de résidence;
- Assistance informatique à domicile;
- Assistance administrative;
- Téléassistance et visio assistance;
- Soins esthétiques pour personnes dépendantes;

Mention sera portée au RCS de Marseille.

# ANNONCES LÉGALES

## AVIS DE MODIFICATION

DCF MAYOTTE  
SARL au capital de 278586 €  
Siège social : 4 impasse des Entrepôts, Kaweni 97600  
Koungou  
533 102 260 RCS de Mamoudzou  
Le 30/12/2022, l'associé unique a décidé de changer le  
capital social en le portant de 278586 €, à 70980 €  
Mention au RCS de Mamoudzou



**SIDEVAM**  
Rue de l'Ecole Primaire  
97650 Dzoumogné  
**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**

### Section I : Pouvoir adjudicateur

#### I.1) NOM ET ADRESSES

SIDEVAM (976), Rue de l'Ecole Primaire, 97650 Dzoumogné, FRANCE. Tél. : +33 269620784. Courriel : bacar.youssouf@sidevam976.yt. Code NUTS : FRY5.

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### Section II : Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé : AFFRETEMENT DE CAMIONS BENNES A ORDURES MENAGERES POUR LA COLLECTE DU SIDEVAM976**

#### II.1.2) Code CPV principal

60182000

#### II.1.3) Type de marché

Services

#### II.1.4) Description succincte

AFFRETEMENT DE CAMIONS BENNES A ORDURES MENAGERES POUR LA COLLECTE DU SIDEVAM976

### Section VI : Renseignements complémentaires

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

07 avril 2023

#### VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Référence de l'avis au JO : 2023/S051-149490 du 2023-03-13

### Section VII : Modifications

#### VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

#### VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

#### VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section : IV.2)

Au lieu de : mardi 11 avril 2023 - 16:00

Lire : mardi 18 avril 2023 - 16:00

#### VII.2) Autres informations complémentaires



**Ville de M'Tsamboro**  
**170, avenue de la mairie**  
**BP115**  
**97630 M'Tsamboro**  
**AVIS DE MARCHÉ**  
**SERVICES**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**

### Section I : Pouvoir adjudicateur

#### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mtsamboro (976), Numéro national d'identification : 20000884500014, Contact : MAIRIE DE M'TSAMBORO, 170, avenue de la mairie BP115, 97630 M'Tsamboro, FRANCE. Tél. : +33 269621950. Fax : +33 269621960. Courriel : maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr. Code NUTS : FRY5.

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

#### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

#### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie de M'TSAMBORO, Numéro national d'identification : 20000884500014 625 ROUTE NATIONALE M'TSAHARA, Contact : Service de la commande publique, 97630 MTSAMBORO, FRANCE. Tél. +33 269637405. Courriel : maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr. Code NUTS : FRY5. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>.

#### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public



# ANNONCES LÉGALES

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

### Section II : Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SPORTIF COUVERT DE M'TSAHARA SUR LA COMMUNE DE M'TSAMBORO

#### II.1.2) Code CPV principal

71250000

#### II.1.3) Type de marché

Services

#### II.1.4) Description succincte

Le présent concours d'architecture sur « Esquisse » est organisé par la Commune de M'tsamboro en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la construction d'un plateau sportif couvert de M'Tsahara.

#### II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 1900000 euros.

#### II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : non

#### II.2) DESCRIPTION

#### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71250000

#### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

**Lieu principal d'exécution :** 37 Rue Bandrajou, Mtsahara 97630 Mtsamboro

#### II.2.4) Description des prestations

Le présent concours d'architecture sur « Esquisse » est organisé par la Commune de M'tsamboro en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la construction d'un plateau sportif couvert de M'Tsahara.

#### II.2.5) Critères d'attribution

Prix

#### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 1900000 euros

#### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 24

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** non

#### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

#### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

#### II.2.11) Informations sur les options

Options : non

#### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

#### II.2.14) Informations complémentaires

### Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

**III.1.2) Capacité économique et financière**

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

#### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

**III.2.1) Informations relatives à la profession**

**III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

**III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif

Marché public simplifié

sur présentation du numéro de SIRET : non

### Section IV : Procédure

#### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure restreinte

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

**IV.1.5) Information sur la négociation**

**IV.1.6) Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée : non

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

#### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

**IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Mardi 16 mai 2023 - 12:00

**IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** français.

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumission-**

# ANNONCES LÉGALES

naire est tenu de maintenir son offre

**Durée en mois :** 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

## IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

### Section VI : Renseignements complémentaires

#### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

#### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou  
Les Hauts des Jardins du Collège, 97600 MAMOUDZOU  
FRANCE. Tél. +33

269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr.

Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

##### VI.4.3) Introduction des recours

##### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou  
Les Hauts des Jardins du Collège, 97600 MAMOUDZOU  
FRANCE. Tél. +33

269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr.

Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

07 avril 2023

### Ville de M'Tsambo

170, avenue de la mairie  
BP115

97630 M'Tsambo  
**AVIS DE MARCHÉ**

**SERVICES**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**



### Section I : Pouvoir adjudicateur

#### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mtsambo (976), Numéro national d'identification : 20000884500014, Contact : MAIRIE DE MTSAMBORO, 170, avenue de la mairie BP115, 97630 M'Tsambo, FRANCE. Tél. : +33 269621950. Fax : +33 269621960. Courriel : maoulida.mdahoma@mairie-mtsambo.fr. Code NUTS : FRY5.

### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

#### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

#### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Caisse des écoles de la commune de M'Tsambo, Numéro national d'identification : 20005336100016 12 Avenue du Stade Hamjago,

Contact : Maison France Services à Hamjago,, 97630

MTSAMBORO, FRANCE. Tél. +33 269621950. Courriel :

maoulida.anli-mari@mairie-mtsambo.fr. Fax +33

269621960. Code NUTS : FRY5. Adresse internet :

<https://www.marches-securises.fr>.

#### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

### Section II : Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : ACCORDS-CADRES MULTI-ATTRIBUTAIRE À BON DE COMMANDE POUR LA GESTION DU TEMPS DE

RESTAURATION SCOLAIRE ET ANIMATION PERISCOLAIRE (PAUSE MERIDIENNE)

#### II.1.2) Code CPV principal

92331210

#### II.1.3) Type de marché

Services

#### II.1.4) Description succincte

GESTION DU TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ANIMATION PÉRISCOLAIRE (PAUSE MÉRIDIENNE)

#### II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 300000 euros.

#### II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : un seul lot

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots

suivants : En cas de pluralité d'offres, le nombre maximal de lots pouvant être attribués au même soumissionnaire est fixé à Un lot.

Les règles suivantes seront appliquées afin qu'un même soumissionnaire ne puisse pas se voir attribuer plus d'un

# ANNONCES LÉGALES

lot.

En cas de classements favorables et mieux disant pour un soumissionnaire sur plusieurs lots, il se verra attribuer le lot représentant le plus gros avantage.

## II.2) DESCRIPTION

### LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Pôle M'Tsamboro

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

92331210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : Dans le village de M'tsamboro

II.2.4) Description des prestations

Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50%

Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 100000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

### LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Pôle Hamjago

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

92331210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : Dans le village de Hamjago

II.2.4) Description des prestations

Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50%

Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 100000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du sys-

tème d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

### LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : Pôle M'Tsahara

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

92331210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : Dans le village de Mtsahara

II.2.4) Description des prestations

Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50%

Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 100000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

# ANNONCES LÉGALES

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

**Liste et description succincte des conditions :**

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

**III.1.2) Capacité économique et financière**

**Liste et description succincte des critères de sélection :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Qualification de l'équipe, Références et Qualité méthodologique de l'animation

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

Marché réservé : non

**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

**III.2.1) Informations relatives à la profession**

**III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

Être titulaire des qualifications dans le domaine de l'animation

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

**III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif

Marché public simplifié

sur présentation du numéro de SIRET : non

**Section IV : Procédure**

**IV.1) DESCRIPTION**

**IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

**Nombre maximum de participants à l'accord-cadre envisagé : 4**

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

**IV.1.5) Information sur la négociation**

**IV.1.6) Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée : non

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non**

**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Vendredi 12 mai 2023 - 12:00

**IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

Date : lundi 15 mai 2023 - 12:00

Lieu : Caisse des écoles à Hamjago.

**Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :** Président de la caisse des écoles de la commune, par délégation

**Section VI : Renseignements complémentaires**

**VI.1) RENOUELEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : oui

**Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :**

Celui-ci est renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois, par tacite reconduction.

**VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Mayotte Rue Les hauts du Jardin du Collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail :

greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

**VI.4.3) Introduction des recours**

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal administratif de Mayotte Rue Les hauts du Jardin du Collège , 97600 mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail :

greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

04 avril 2023

# ANNONCES LÉGALES



Ville de Dembeni  
Place de la Mairie  
Boîte Postale N°20  
97660 Dembeni  
**AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES  
DIRECTIVE 2014/24/UE**

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Dembeni (976), Contact : MOUDJIBOU SAIDI,  
MAIRE DE DEMBENI, Place de la Mairie Boîte Postale  
N°20, 97660 Dembeni,  
FRANCE. Courriel : [commandepublique@dembeni.fr](mailto:commandepublique@dembeni.fr).  
Code NUTS : FRY50.

### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://ville-dembeni.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement  
en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

### Adresse à laquelle les offres ou demandes de partici- pation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MARCHÉ DE FOURNITURES SCO-  
LAIRES, MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ET SPORT

### II.1.2) Code CPV principal

30190000

### II.1.3) Type de marché

Fournitures

### II.1.4) Description succincte

MARCHÉ DE FOURNITURES SCOLAIRES, MATÉRIELS  
PÉDAGOGIQUES ET SPORT

### II.1.5) Valeur totale estimée

### II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : tous les  
lots

### II.2) DESCRIPTION

### LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : FOURNITURES SCOLAIRES, FOURNI-  
TURES DE BUREAUX A USAGE SCOLAIRES

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)  
30100000

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : COMMUNE DE DEMBENI

### II.2.4) Description des prestations

FOURNITURES SCOLAIRES, FOURNITURES DE BU-  
REAUX A USAGE SCOLAIRES

### II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50%

### Qualité

VALEUR TECHNIQUE : 40%

DELAI DE LIVRAISON : 10%

### II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du sys-  
tème d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui  
Description des modalités ou du calendrier des recon-  
ductions : RECONDUCTION TACITE A CHAQUE DATE  
D'ANNIVERSAIRE

II.2.9) Informations sur les limites concernant le  
nombre de candidats invités à participer

### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

### II.2.11) Informations sur les options

Options : non

### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union euro-  
péenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé  
par des fonds de l'Union européenne : non

### II.2.14) Informations complémentaires

### LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : ALBUM JEUNESSE ET MANUELS SCO-  
LAIRES

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)  
30100000

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : COMMUNE DE DEMBENI

### II.2.4) Description des prestations

ALBUM JEUNESSE ET MANUELS SCOLAIRES

### II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50%

### Qualité

VALEUR TECHNIQUE : 40%

DELAIS DE LIVRAISON : 10%

### II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du sys-  
tème d'acquisition dynamique

# ANNONCES LÉGALES

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : RECONDUCTION TACITE DATE D'ANNIVERSAIRE

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES, JEUX ET JOUETS

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

30100000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : COMMUNE DE DEMBENI

II.2.4) Description des prestations

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES, JEUX ET JOUETS

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50%

Qualité

VALEUR TECHNIQUE : 40%

DELAI DE LIVRAISON : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : RECONDUCTION TACITE DATE D'ANNIVERSAIRE

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié

sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 12 mai 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : lundi 15 mai 2023 - 08:00

Lieu : MAIRIE DE DEMBENI.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

# ANNONCES LÉGALES

Il s'agit d'un marché renouvelable : oui  
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

RECONDUCTION TACITE

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte haut du jardin du collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856.

E-mail :

greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862.

Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

07 avril 2023

**GIP CARIF OREF (976)**

**Site de la Cité des Métiers**

**97600 Mamoudzou**

**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**



**Organisme acheteur : GIP CARIF OREF (976)**

**Contact :** El Faize ALI , Site de la Cité des Métiers, 97600 Mamoudzou, FRANCE.

**Tél.** +33 269643846. **Courriel :** elali@gipco976.fr. **URL**

: <https://reseau.intercariforef.org/carif-oref/carif-oref-mayotte>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché : La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique pour une opération de programmation, conception architecturale et construction d'un bâtiment public. La localisation des travaux est prévue à Mayotte.**

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à la programmation – conception – construction d'un bâtiment de la maison de la formation, de l'orientation et de l'emploi.

**Type de marché :** Services

**Classification CPV :** 71241000

**Type de procédure :** Procédure ouverte

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 05 mai 2023 - 12:00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) :** français.

**Avis de marché BOAMP n° :** 23-45882 (envoyé le 05 avril 2023)



**Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou (976)**

**Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce**

**97600 Mamoudzou**

**AVIS RECTIFICATIF SERVICES**

**Section 1 : Références de l'avis initial**

Annonce N° 23-45583

Mise en ligne sur <http://www.boamp.fr/index.php/avis/detail/23-45583> du 2023-04-05 au 02/05/2023

**Section 2 : Identification de l'acheteur**

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006045700013

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

**Section 3 : Identification du marché**

Intitulé du marché : Marché d'Assistance à Maître d'Ouvrage

Accord-Cadre de Marché subséquent d'externalisation des marchés publics de la CADEMA

Classification CPV : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation porte sur l'externalisation des marchés publics de la Cadema

Rédaction du DCE

Instruction de l'analyse des offres

Rédaction de rapport d'analyse

Présentation du rapport d'analyse au CAO

Formation achat public des agents Cadema

Critères d'attribution du marché : -Prix de prestation : 30%

- Valeur technique : 20%

- Délai d'exécution : 40%

**Section 4 : Informations rectificatives**

Renseignements : Pour sa première publication le marché était un marché accord-cadre à bon de commande alors que l'accord cadre ne fixait pas toutes les stipulations contractuelles. Le marché est publié maintenant comme marché accord-cadre de marché subséquent (Art 2162-7 à Art 2162-12) C'est un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage accord-cadre mono attributaire (Art 2162-1 à Art 2162-6)

**Date d'envoi du présent avis**

09 avril 2023